

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

**délibération :**  
**D\_2023\_9\_2**

L' an deux mille vingt trois, le lundi 27 novembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des Fêtes de BANNE, Quartier de l'Eglise à BANNE, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice  
: 31

Date de convocation du : 21 Novembre 2023

Présents : 25

**Titulaires** : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 29

**Objet : Création d'une régie de recettes pour l'encaissement de l'occupation à l'espace de coworking et de l'utilisation de l'espace sportif intercommunal au 01-01-2024**

**Pouvoirs :**

Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel  
Monsieur MICHEL Jean-Marc a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien  
Monsieur ALLAVENA Serge a donné pouvoir à Monsieur LAGANIER Jean-Marie  
Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame DOLADILLE Monique

**Absent(s)** : Monsieur ROUYEYROL Bernard

**Excusé(s)** : Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur PELLET Fabien

**Secrétaire de Séance** : Madame Christiane RAYNARD

Mme Bérengère BASTIDE, Vice-présidente en charge des finances, expose à l'assemblée la nécessité de mettre en place une régie pour encaisser les recettes issues des réservations de l'espace de coworking et des contributions des associations pour l'utilisation de l'espace sportif et des cautions qui leur sont demandées.

Le Président met au vote la décision.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE**

**De créer une régie de recettes pour encaisser :**

- . les participations pour l'utilisation par les usagers de l'espace de coworking ;
- . les participations pour l'utilisation par les associations/les usagers de l'espace sportif et les cautions demandées

**D'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.**

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER

Envoyé en préfecture le 30/11/2023

Reçu en préfecture le 30/11/2023

Publié le

ID : 007-200039832-20231130-D\_2023\_9\_2-DE



Emis le 27/11/2023, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le